



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 9 décembre 2014 au 26 octobre
2016

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Recommandation DOC-2014-15

Communication des sociétés sur leur site internet et sur les médias sociaux


Version consultée

Résumé

Recommandation annulée à compter du 26/10/2016 et reprise dans le guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée - DOC-2016-08.

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

📄 [Articles 223-1 à 223-10-1 du règlement général de l'AMF](#) 



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

